

# 364

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 364 3 mai 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Philippe Abravanel  
Rudolf Berner  
Pierre Moor  
Victor Ruffly

## La fatalité et les experts

*Des combats de retardement. Il ne faut pas se leurrer : tous les combats menés sur le front nucléaire seront inévitablement présentés comme des combats de retardement face à un processus inéluctable, sain, bénéfique en définitive pour tout un chacun, d'équipement énergétique du pays. Dans ce domaine, les experts font la loi; et les experts parlent d'un « taux de croissance de consommation » persistant pour les prochaines années ! Dès lors la « fatalité » du recours au nucléaire se confond avec la « fatalité » du progrès (DP 358). On polira donc les normes de sécurité; on aménagera au besoin la démocratie à l'infini à travers des systèmes de consultation diversifiés à l'extrême; on éclairera jusqu'au dernier millimètre le cheminement du combustible nucléaire; mais on les construira ces centrales, puisqu'il y va du progrès.*

*Voilà pour la toile de fond... laquelle est du reste dressée depuis des années puisque les investissements dans le nucléaire ne se conçoivent que dans le long terme.*

*Pour les détails, voyez donc les experts ! Leurs prévisions méritent un rappel précis.*

*La « fatalité » nucléaire est construite sur les arguments suivants : « l'évolution de la population résidente, les besoins croissants en surface habitable par habitant, la tendance à accroître le degré d'électrification domestique (qui, considéré à long terme, n'a pas atteint le point de saturation), le recours plus prononcé au chauffage électrique (à la suite de la crise pétrolière), la mécanisation accrue des procédés de fabrication exigés par l'accroissement de la productivité, et partant du standard de vie », tous ces facteurs militent en faveur d'une hausse de la consommation d'énergie. En revanche, « le degré décroissant d'occupation dans l'industrie, le commerce et l'artisanat, le recul de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère, éventuellement aussi le recours à de nouvelles formes d'énergie (cela, dans un avenir plus loin-*

*tain) » agissent dans le sens d'une réduction de la consommation. Ces facteurs considérés dans leur ensemble, concède-t-on, plaideraient plutôt pour « un léger recul du taux de croissance de la consommation ».*

*Un répit nucléaire en vue sur la base de ces estimations ? Que non point ! Il faut compter qu'« un hiver froid et sec pourrait, malgré le recul dû à la conjoncture, modifier entièrement la situation de l'approvisionnement énergétique » ... Il faut compter avec le rôle non négligeable de l'électricité dans une diversification accrue de nos sources d'énergie... Et les facteurs de fléchissement énumérés plus haut « se trouveraient alors plus que compensés » ! Bref, le manque d'électricité est à notre porte : une seule précaution à prendre, construire des centrales.*

*Le raisonnement a fait florès jusqu'ici. Mais il est temps que l'on se rende compte qu'il recèle de graves anomalies. On sait aujourd'hui qu'il existe des moyens efficaces de diminuer valablement la consommation d'énergie sans pour autant compromettre la « croissance » (isolement des bâtiments, épargne volontaire et organisée de l'électricité par chaque consommateur, etc.). Peut-on admettre dès lors que la mise sur pied de ces « économies » n'entre en aucune façon dans le calcul des experts ? Sur quels critères se base-t-on pour décider que les investissements dans le nucléaire sont plus valables que des investissements dans des campagnes de dissuasion de la consommation, par exemple ? Se retranchera-t-on derrière la liberté individuelle (consomme qui veut !) sans admettre parallèlement que le déterminisme nucléaire aliène au moins autant (ne fût-ce que politiquement) l'existence de chaque Suisse que des restrictions volontaires ? Le cahier des charges des sociétés productrices d'électricité doit être revu : à ce stade de sacrifices pour la communauté, il ne suffit plus de faire des choix sous le signe de la fatalité et du « progrès ».*

## Pékin aujourd'hui et hier

La capitale de la Chine est une municipalité dépendant directement de l'Etat. Sa superficie atteint 16 800 km<sup>2</sup> (plus du tiers de la Suisse), sa population dépasse huit millions d'habitants. Et pourtant l'aéroport où sont rangés sagement les avions à pavillon rouge fait très province. Les vols y sont rares.

Une bonne surprise : les formalités douanières et policières sont courtes. Elles s'abrègeront encore trois semaines plus tard, lorsque la sortie de Canton prendra quelques minutes, moins que l'entrée dans la colonie britannique de Hong-Kong. Manifestement, nos hôtes chinois tiennent à nous prouver leur éloignement de la bureaucratie traditionnelle chez leur « cher voisin du Nord ».

Il est neuf heures du soir quand nous quittons la salle à manger de l'hôtel où se croisent hommes d'affaires étatsuniens, officiers albanais, diplomates gabonais et amis de partout. Le bureau de change fermait à 19 heures, mais je vois de la lumière et la porte entrebaillée. Derrière la banque, quelques jeunes femmes font les comptes à l'aide d'abaques et vérifient sur des machines à calculer, à moins que ce ne soit le contraire. Avec quelques sourires, j'obtiens rapidement le change de mes billets suisses malgré l'heure tardive. Mais les yuans ainsi obtenus ne m'offrent au bar qu'une bouteille de vin rouge sirupeux ou un flacon de maotai, un alcool de riz ou de sorgho nettement inférieur à la pomme. Il y a aussi un brandy discutable. Quant à trouver un bistrot dans tout Pékin, il n'y faut pas compter. En revanche on vend une bière très convenable dans les restaurants et dans les épiceries ouvertes tard le soir. Et si l'on a vraiment très soif, on se rabat sur le thé prêt 24 heures sur 24 dans chaque chambre d'hôtel. Thé de jasmin à Pékin, thé vert à Shangai, thé noir à Canton.

Si les salaires sont très bas (entre 50 et 150 francs par mois en moyenne), les prix le sont plus encore. Pour 80 centimes, vous avez un bon repas. Pour 2 francs, une bouteille de vin. Pour 6 francs, une paire de chaussures de feutre. Un mètre de pure soie coûte 7 francs. Un kilo de poisson, 1 franc. Un billet de concert ou de cirque, 35 centimes. Le métro, 15 centimes. Le bus, entre 7 et 35 centimes. Un service à thé en porcelaine pour six personnes, sucrier et pot à lait compris, 35 francs. Les gens trouvent moyen de mettre de l'argent de côté pour s'acheter un jour l'objet de leurs rêves, c'est-à-dire une bicyclette pour 150 francs, voire un poste de télévision à 250 francs. Comme le loyer ne dépasse pas 5 à 6 % du salaire d'un des membres de la famille, qu'il y a généralement plusieurs salaires, et qu'une famille de quatre dépense moins de 50 francs par mois pour se nourrir, on voit que c'est très vraisemblable. En revanche, le paravent laqué à 9000 francs doit être réservé aux étrangers. De façon générale, il y a une grande variété d'articles de consommation dans les magasins. Les gens achètent et ne font point la queue.

### La Cité interdite

Notre hôtel est à deux pas de la Cité interdite. On pourrait facilement la visiter à pied. Mais peu après minuit, ce mercredi 7 avril, nous avons été réveillés par le son du tambourin. Noire-noire-croche-croche-noire ; noire-noire-croche-croche-noire. Algérie française à l'envers. Ou : longue vie à Mao. Des jeeps passaient et repassaient sous nos fenêtres, chargées d'hommes brandissant des drapeaux rouges.

Cela dura 48 heures. Dès le matin, des cortèges se formaient, s'étiraient interminables jusqu'à Tien an Men et revenaient en bon ordre. En tête, un cycliste tirant une remorque sur laquelle s'asseyaient les joueurs de tambour, de grosse caisse, de gong. Derrière, des files d'ouvriers, de paysans, d'écoliers, brandissant de petits drapeaux ou tenant des banderoles : « Nous soutenons les

deux résolutions du Comité central ». Parfois deux cortèges se rencontraient au coin d'une rue, et l'un s'ouvrait pour laisser passer l'autre. Les jeunes avaient l'air de bien s'amuser, comme à une gigantesque fête populaire. Les vieux, plus graves, se rappelaient les dernières démonstrations de ce genre, dix ans auparavant, lors de la Révolution culturelle.

Une manifestation typiquement communiste ? Que non point. Je me rappelle avoir attendu, il y a une dizaine d'années, que s'entrouvre un cortège identique, avec les mêmes drapeaux rouges, des images semblables et des rythmes analogues. C'était à Formose, le jour de l'anniversaire de Tchang Kaï Tchek. Le rouge est la couleur de l'empire des Han, le tambourin sa musique, le cortège son discours.

Et voilà pourquoi on nous mena en autocar à la porte la plus éloignée de la Cité interdite. Nous la traversâmes de part en part, visitant ses palais glacés, admirant ses collections stupéfiantes d'objets luxueux : un reliquaire de 120 kg d'or, contenant les cheveux d'une impératrice défunte, des brûle-parfum au motif de tortues et de grue, des jades et des ivoires, des cloisonnés précieux, des cages à oiseaux, des vaisselles d'argent et de vermeil, des robes de soie rebrodées, des couronnes de pierres précieuses.

Nous passions sous les toits relevés couverts de tuiles vernissées cylindriques, vertes ou beiges. Du Palais de l'abstinence à celui de la nourriture de l'esprit. Du Palais de la tranquillité et de la longévité à celui de l'harmonie suprême. Gigantesque rêve à la Gaudi, combien éloigné de nos églises romanes. La Révolution chinoise, contrairement à la française et à la Réformation, n'a pas détruit l'héritage du passé. Le régime tient méticuleusement à ne montrer que des bâtiments et des objets parfaitement conservés et restaurés. L'impression fut la même le lendemain aux tombeaux des Ming et à la Grande Muraille.

Mais à mesure que nous progressons vers le sud, nous entendons une rumeur grandir. Soudain, à travers deux voûtes, nous voyons une masse de

<sup>1</sup> Voir DP 362, 363.

population, une forêt de drapeaux rouges et nous entendons le rythme des tambourins, plus heurté : croche-croche-croche-croche - triolet - noire ; croche-croche-croche-croche - triolet - noire. Les guides nous déconseillent d'approcher. Bien entendu, les fadas de l'objectif tiennent à venir filmer. Ils se font gentiment refouler : c'est la seule fois de tout le voyage. On craint trop qu'il n'arrive quelque chose aux « amis de l'étranger ».

### L'Emmenthal

Plus tard, nous visitons les sous-sols d'une usine de matériaux de construction. Couloirs bas, sept mètres sous terre, se croisant, se coupant, ménageant des dortoirs, des cuisines, des infirmeries, prêts à servir en cas d'attaque atomique. Pékin est un fromage percé d'abris souterrains, correspondant les uns aux autres. Vous cherchez la

guerre, dit un jour quelque dignitaire soviétique. Rassurez-vous, répondirent les Chinois, nos couloirs ne vont pas jusqu'à Moscou. Il n'empêche que cet entrelacement de termitière comprend également des ateliers souterrains pour ne pas interrompre la production, des centrales électriques, des citernes à mazout, des filtres à gaz carbonique, des puits d'eau douce, des greniers à blé. Sous cette usine de 200 000 m<sup>2</sup>, occupant 2500 ouvriers, il y a 2000 mètres de couloirs, 4500 m<sup>2</sup> d'espace, de quoi abriter 3000 personnes en quelques minutes.

On nous demande notre indulgence pour sa construction rudimentaire, avec une pointe de fierté : l'abri a été conçu et construit par les ouvriers eux-mêmes, sans spécialistes, pendant leurs heures de loisir. Conformément à la directive du président Mao : Comptez sur vos propres forces.

Ph. A.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Hors du ghetto

« Quinzaine littéraire » au Théâtre du Vide-Poche, Lausanne. Nous ne nous savions pas si riches : quarante écrivains, poètes, etc., sont venus lire leurs textes ou les ont entendu présenter par Daniel Wehrli et lire par Gil Pidoux et ses camarades.

Et le plus remarquable : beaucoup remarquables aussi, bons et très bons, alors que parfois ils (m')étaient peu connus ou tout à fait inconnus. Une chose toutefois m'a frappé : la plupart non seulement « désengagés », mais résolument à l'écart de ce temps — écrivant (en une autre forme, peut-être) comme on écrivait voici cinquante ans ou cent ans — je veux dire : sur les mêmes thèmes et les mêmes sujets. Je me disais : sommes-nous bien contemporains ? Avons-nous vécu, vivons-nous les mêmes événements ?

Autre chose de remarquable : Alors que pour les deux premières soirées (lundi 17 et mardi 18 mai),

il n'y avait guère plus de dix auditeurs ; pour les trois suivantes une quinzaine ; à partir du samedi 22, la salle était pleine — une quarantaine de places. Il faut dire que si « 24 Heures » a « gardé de Conrart le silence prudent », Garzarolli, dans la « Tribune de Lausanne » a consacré jour après jour quelques lignes à l'entreprise (ce qui est d'autant plus louable qu'il ne faisait pas partie de ceux qui ont lu de leurs œuvres !)

... Je disais : la plupart « désengagés ». J'en excepte cependant Pierre Katz, auteur de *Tours*, de *Poznan* et de *Division IV*, rescapé de Bergen-Belsen... A coup sûr, la lecture admirable de ses textes par Alain Nitchaëff fut l'un des moments les plus émouvants de cette Quinzaine.

A propos de Katz, j'aimerais signaler une autre tentative pour « faire sortir la poésie du ghetto », pour la faire « descendre dans la rue », parallèle à celle de certains peintres et artistes (le groupe Impact, par exemple) : celle de l'éditeur-typographe Parisod, qui lance une série de « poèmes muraux » ou de « poèmes-affiches », susceptibles d'orner un mur par la seule typographie. Premier

de la série, un poème, justement, de Pierre Katz :

« Des peuples de pigeons  
et de mouettes  
hurtaient  
sous le soleil blanc  
et moi je riais  
par dedans  
sachant la souffrance  
qui m'attendait. »

Un autre va suivre, d'Aloysius Bertrand, le « petit » romantique, le romantique « frénétique », illustre auteur de *Gaspard de la Nuit*. Deux tentatives, donc, pour faire entrer la littérature dans le « domaine public » ! — qu'il convient, je crois, de saluer et d'encourager.

J. C.

### Mue syndicale

L'Union syndicale allemande (DGB) va préparer un nouveau programme : depuis 1963, elle ne l'avait pas fait !

Illusoire de résumer ici le document syndical actuellement en vigueur. Que l'on sache seulement qu'il se divise en trois parties qui à elles seules donnent déjà une certaine idée de l'ensemble. Les principes économiques (sept titres, dont les bases, les moyens et les buts de la politique économique — plein emploi et croissance continue, répartition équitable des revenus et de la fortune, stabilité monétaire, collaboration économique internationale — la cogestion de l'économie et la planification), les principes sociaux (dont par exemple, à part l'affirmation des droits fondamentaux, « l'autogestion de la sécurité sociale » et la « politique sociale internationale ») et les principes culturels. Pour lancer les travaux de cette cruciale révision, la revue « Gewerkschaftliche Monatshefte » d'avril dernier publiait des prises de positions syndicales, mais aussi des textes écrits par des représentants des trois principaux partis allemands.

Une mue à suivre si l'on sait le poids de la RFA sur toute la vie sociale et politique suisse.

## Pas de nationalisation du sol

*La loi sur l'aménagement du territoire « centralisatrice », œuvre de « technocrates » ? La loi sur l'aménagement du territoire impraticable, voire inutile, « sur le terrain » ? Nous avons déjà répondu à ces questions au long des deux derniers numéros de « Domaine public ». Aujourd'hui, tentons de démêler l'écheveau des affirmations trop souvent péremptoires jetées dans la conversation ou dans les débats publics à propos des liens entre les dispositions légales en question et la propriété foncière !*

*En bref, il est inexact de prétendre que la loi fédérale bouleversera le droit foncier. Voyons cela de plus près.*

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire charge à l'excès la propriété foncière ? On va même jusqu'à dire qu'elle est le premier pas vers la nationalisation du sol à bâtir... Il n'en est (hélas ?) rien.

Matériellement, les restrictions qui peuvent être imposées aux propriétaires en vertu de la loi fédérale ne dépassant pas ce qui peut déjà leur être imposé aujourd'hui, tant en vertu de la législation cantonale que de lois fédérales déjà en vigueur : loi sur la pollution des eaux, loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements.

Ce qui est visé, ce sont essentiellement trois dispositions.

La première prévoit que les propriétaires contribuent aux frais d'équipement. « Sauf cas de rigueur, [les contributions] sont prélevées dès que l'équipement est achevé » (art. 28). L'institution est déjà répandue dans les droits

cantonaux — même dans le droit vaudois, et la loi fédérale n'innove pas sur ce point.

Deuxième disposition : la possibilité pour la collectivité d'exproprier des fonds que leur propriétaire n'utilise pas conformément à leur affectation. Cette faculté n'est offerte à la collectivité que si l'abstention du propriétaire rend « impossible ou difficile à l'excès » l'exécution des plans d'affectation. La disposition ne vise évidemment que de grands terrains — par exemple en zone industrielle — que le propriétaire thésaurise, paralysant par là la réalisation du but de la zone. Contrairement à ce qu'on entend dire, les petits propriétaires ne sont pas visés ; d'ailleurs, il n'y a pas d'expropriation lorsque le propriétaire peut invoquer des besoins personnels futurs.

A ce propos, si l'on écoute trop souvent les adversaires de la loi, on va finir par être persuadé qu'en Suisse, il n'y a que de petits propriétaires, qui n'ont d'autres revenus qu'une rente AVS.

Ainsi pour la troisième disposition : lorsque les mesures d'aménagement du territoire provoquent des plus-values importantes, « celles-ci doivent être prélevées de façon équitable au moment de leur réalisation » (art. 37), soit lors de la vente de l'immeuble ou de sa construction. Un exemple pour illustrer le bien-fondé de l'institution (de Bâle-Ville, où il existe un des rares offices d'estimation immobilière) : une S.I. est propriétaire d'un terrain d'une valeur d'estimation agricole de 600 000 francs ; le fonds est classé en zone à bâtir, d'où augmentation de valeur à 9 millions ; puis la S.I. obtient des dérogations : valeur du fonds après l'opération, 22 millions. Quant à l'infrastructure, elle a coûté à la collectivité 7 millions ; elle a prélevé un million à titre de taxe à l'équipement. Le lecteur peut faire additions et soustractions pour calculer où vont les bénéfices, et qui supporte les charges...

Il n'y a aucune raison, ni de justice, ni d'équité, pour laisser au seul propriétaire, fût-il petit, l'entier bénéfice d'une plus-value dans l'apparition de laquelle ni lui-même, ni l'évolution naturelle des prix immobiliers ne sont pour quoi que ce soit, mais qui a sa cause dans les mesures prises par la collectivité. On notera que le produit de ces prélèvements doit être

---

*Les prises de position au sujet de la loi sur l'aménagement du territoire se suivent à un rythme accéléré à travers la Suisse entière. Au point que même les observateurs attentifs se perdent dans les décomptes préalables des « oui » et des « non ».*

*Il est cependant une catégorie d'associations dont le verdict ne devrait pas passer inaperçu, celle des chambres d'agriculture, réellement au cœur des problèmes posés par l'application de la future loi.*

*Pour la Suisse romande, il semble bien que la balance penche, dans ce secteur de l'opinion, nettement pour l'acceptation de la loi. On connaît bien sûr l'opposition résolue marquée par la Chambre vaudoise d'agriculture. Mais cette prise de position ne devrait pas contribuer à étouffer, pour l'opinion, le « oui » de la Chambre genevoise d'agriculture, de la Chambre neuchâteloise, de son homologue valaisanne et de l'Union des paysans fribourgeois.*

---

utilisé à des fins d'aménagement, en particulier pour la compensation économique en faveur de l'agriculture.

Aucune de ces taxes n'enlève aux propriétaires ce qu'ils ont aujourd'hui. Elle n'enlève aux propriétaires que ce qu'ils reçoivent en plus, que l'augmentation de valeur — et encore seulement en partie — future de leur terrain, lorsque celle-ci est due à la collectivité. Où est l'injustice ?

## Droit des actionnaires, droit des ouvriers

Plusieurs législations nationales protègent les actionnaires minoritaires contre l'actionnaire majoritaire. C'est notamment le cas aux Etats-Unis. M. Liotard-Vogt, président du conseil d'administration de Nestlé, l'a expliqué aux actionnaires lors de l'assemblée générale :

« (...) Souvent, la présence d'actionnaires minoritaires qui ont des intérêts particuliers qu'il convient de respecter, ne permet pas de procéder à des restructurations qui seraient bénéfiques pour notre société. Dans le cas de Libby, McNeill & Libby, l'entreprise américaine à large implantation internationale dont nous avons déjà le contrôle, nous avons cherché à racheter, par une offre publique d'achat lancée en mai 1975, le 38 % du capital et les 15 millions de dollars d'obligations convertibles qui étaient dans les mains du public. Nous avons rencontré un plein succès puisque 8 % seulement des actions restaient la propriété d'actionnaires minoritaires. Selon les coutumes légales américaines, la posses-

sion de 90 % des actions d'une société permet au détenteur de porter à 100 % sa participation sans qu'il ait besoin de recourir à l'assemblée générale qui approuverait cette opération. Nous avons donc agi en ce sens afin d'être à même d'utiliser, le cas échéant, les complémentarités entre les sociétés Libby et les sociétés Nestlé dans les différents pays du monde autres que les U.S.A.

» En France, nous avons racheté à notre partenaire la participation de 35 % au capital de France Glaces, ce qui procure à notre groupe le contrôle total de 100 %. Dans le secteur fromage, une offre publique d'achat sur Claudel avait pour but de permettre d'opérer les restructurations visant à mieux rentabiliser l'affaire ; peu après, Claudel et Roustang ont fusionné. »

Une simple question : pourquoi en cas de restructuration, les employés et ouvriers ne jouissent-ils pas légalement de garanties identiques à celles des actionnaires minoritaires ?

## Les groupements patronaux vaudois et les agriculteurs

Une initiative socialiste est déposée dans le canton de Vaud. Elle vise à supprimer dans le cadre communal l'arrêt de la progression, qui a pour effet de stopper à partir d'un certain niveau la progressivité du taux telle qu'elle découle du barème appliqué à tous les contribuables. Seuls les contribuables aisés en profitent.

Cette règle qui institue l'inégalité de traitement à l'intérieur des communes permet de surcroît aux communes résidentielles d'attirer chez elles des contribuables riches tout en laissant aux chefs-lieux les charges d'infrastructure, de la politique culturelle, etc.

Les Groupements patronaux vaudois, prêts à défendre les privilèges, quels qu'ils soient, en veulent aux Lausannois de tous bords de marcher avec les socialistes contre l'arrêt de la progression.

A court d'arguments, les G.P.V. justifient l'arrêt de la progression par le fait que les agriculteurs paient trop peu d'impôts ! Nous citons (Bulletin de mai 1976) : « L'arrêt de progression ne profite pas seulement aux gros contribuables. En effet, certaines communes rurales ont un coefficient élevé du fait des règles d'imposition des revenus agricoles. L'institution d'un arrêt de progression permet aux contribuables non-agriculteurs de ne pas se voir trop lourdement imposés. »

Les agriculteurs vaudois qui paient équitablement des impôts apprécieront ! C'est le premier point à retenir. Deuxièmement, l'arrêt de la progression fleurit sur la Riviera lémanique et non dans l'arrière-pays ! Pour le reste, on retiendra l'aveu : « l'arrêt de la progression profite aux gros contribuables ».

## Cette vieille Suisse

*La Suisse manque de bras. Une affirmation qui a un petit goût de provocation en ces temps de chômage. Il est pourtant vrai — et le départ massif des travailleurs étrangers a encore accéléré le phénomène — que le poids de la population helvétique « à charge » par rapport aux « actifs » ne cesse de s'amplifier. C'est même, à n'en pas douter, la principale source de soucis pour les spécialistes de la politique économique et sociale qui tentent de dessiner les contours de la Suisse d'après-demain.*

*Une redite, pensez-vous ! Certains chiffres méritent cependant la répétition... En bref donc : le degré d'activité (c'est-à-dire le rapport entre le nombre des personnes exerçant une activité lucrative et la population d'un pays donné) n'a cessé de baisser en Suisse depuis plus de dix ans. En 1962, il atteignait encore 49,3 %; mais il n'était plus que de 46,1 % en 1973, et il est tombé l'année passée à 43,9 %.*

*Une comparaison internationale (sur la base des études de l'OCDE) ? Parmi les pays qui nous sont comparables, seuls les Etats-Unis enregistrent un taux inférieur au nôtre, 39,7 %, mais tant la République fédérale allemande (45,2 %) que le Japon (46,8 %) ou la Suède (49,4 %) n'ont pas encore atteint le seuil helvétique.*

*Pour mémoire : selon les plus récentes statistiques, le secteur secondaire (industrie, construction) occupait en Suisse en 1975 (moyenne annuelle), 1,254 million de personnes sur un total de 2,784 millions, soit autant qu'en 1960, tandis que les effectifs du secteur tertiaire (prestations de services) passaient de 0,973 million à 1,31 million, faisant un bond de 35 %. Pour la première fois, la part de la population active travaillant dans le secteur des services (47,1 %) a dépassé en 1975 celle employée dans le secteur industriel (45 %). Quant à la part relative au secteur primaire (agriculture), elle est tombée de 14 % (362 000 personnes) à 7,9 % (220 000) depuis 1960, soit une baisse de 40 %.*

## Une agence en péril

Trois agences se partagent l'essentiel du marché suisse de l'information : l'Agence télégraphique suisse (ATS), la plus ancienne et probablement la plus connue, la Correspondance politique suisse (CPS), qui s'adresse à la presse désireuse d'obtenir une information traditionaliste et fidèle aux idées bourgeoises et « Deutscher Depeschendienst » (Service de dépêches allemand) en abrégé « DDP ».

Le service suisse de la dernière agence citée plus haut, issue des services en Allemagne et en Suisse de l'agence américaine « UPI », a été créé en 1972. Un conflit de la direction allemande avec les collaborateurs suisses avait abouti à leur démission. La grosse majorité des quinze informateurs locaux, travaillant (accessoirement avec « DDP ») ont aussi renoncé à une collaboration avec « DDP ». Le nouveau chef du service suisse est un Allemand. Il pourra bénéficier de la collaboration de sa femme à partir du mois d'août. Sera-t-il en mesure de publier un service suisse (une cinquantaine d'informations quotidiennes) capable de satisfaire les abonnés (18 quotidiens, la radio et la télévision)? On peut en douter. Quelques abonnés importants avaient résilié leur contrat avant qu'il soit question d'une crise. Que feront les autres journaux qui cherchaient, par l'abonnement à « DDP », à compléter les informations de l'« ATS » jugées parfois trop sérieuses?

« Weltwoche » et « Basler Nachrichten » ont publié des articles bien documentés sur les événements qui agitent le service suisse de « DDP ». A notre connaissance, aucun journal romand n'est abonné à cette agence.

— « Das Konzept » (mai) publie un article critique sur la Correspondance politique suisse (CPS) qui a été fondée en 1917 sous le nom de « Presse moyenne suisse ». Le même article contient une liste d'agences et services de presse les

plus importants de Suisse. A part les trois « grands » citons « Si » (Sportinformation), « SPP » et « EPD », services de presse protestants, « Kipa » (agence d'information catholique), « FKD », service de presse de l'institut des questions de l'Est (Ostinstitut), « gk » et « CSS », correspondance syndicale, les services agricoles et de la Société pour le développement de l'économie suisse ainsi que les agences étrangères « UPI », « AP », « AFP », « DPA » et Reuter.

— A noter dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », la revue systématique des quatorze partis politiques actifs dans le canton de Zurich (court résumé du credo politique, adresse et numéro de téléphone de chacun des secrétariats), de l'Alliance des indépendants et des radicaux jusqu'aux Organisations progressistes et à la Ligue marxiste révolutionnaire. Le tout sous la forme d'un vigoureux plaidoyer pour l'intérêt des travaux de ces formations.

— Les lecteurs suisses-romands auront, à l'occasion de la votation fédérale sur l'aménagement du territoire, malheureusement été frustrés d'une expérience remarquable, tant sur le plan de la « propagande » politique que sur celui de la presse : les partisans de la loi ont en effet confié, pour stimuler la campagne outre-Sarine, le soin de rédiger le tract plaidant pour le « oui » au bureau Cortesi, à Bienne ; résultat : huit pages format journal, en offset, qui, sous le titre général « Ville et Campagne » font, de la manière la plus attrayante possible, le point des arguments militant pour l'aménagement du territoire (à noter par exemple un « jeu de l'oie » de l'aménagement, et une multitude de témoignages, tous plus éloquentes les uns que les autres, de partisans du « oui », de la « speakerin » de la télévision à la championne de ski Bernadette Zurbriggen). A n'en pas douter, un souffle nouveau dans l'information partisane (pour les amateurs, l'adresse à laquelle ils pourront se procurer ce document : Association pour l'aménagement du territoire, Schänzlihalde 21, 3013 Berne).

## M. Brugger n'est pas resté en rade

L'Arabie saoudite connaît un excédent de sa balance commerciale de quelque quinze milliards de dollars. Elle s'est en conséquence lancée dans un ambitieux effort d'équipement. Le secteur de la construction, qui représente déjà le 25 % du produit national brut, devrait être porté à 50 % !

Ça excite pas mal de convoitises. La Suisse est preneur. Les exportations suisses vers l'Arabie saoudite ont passé de 60 millions (1972) à 284 millions (1975). C'est une progression qui vaut le détour, a dû penser M. Brugger, qui vient de se rendre de Zurich à Berne en passant par Djeddah.

Mais M. Brugger prenait le risque de rester en rade car, selon la SBS, la situation portuaire est la suivante : « Au lancement du plan, la durée d'attente moyenne dans les ports de la Mer Rouge était de trente jour. Au total, 130 bateaux mouillaient au large du port de Djeddah. Depuis, la situation a empiré et, à l'exception des cargaisons prioritaires (denrées alimentaires, médicaments), l'attente a passé de cinq à six mois. » !

### COURRIER

## Le directeur du Vorort précise son programme « social »

Messieurs,

Vous avez, dans votre numéro 362 du 20 mai 1976, publié un article sous le titre « Le programme « social » du président du Vorort ». Vous y avez cité quelques passages d'une conférence que j'ai faite récemment à la Société industrielle de Vevey et environs. A l'exception d'une faute de frappe (spéciales au lieu de sociales, 1er paragraphe), ces citations correspondent au texte original.

En revanche, l'interprétation que leur donne l'auteur de l'article est démentie par les termes mêmes dont je me suis servi.

Il n'est pas correct de dire sous point 2 : « Machine arrière, toute, sus à l'AVS, sus à l'assurance-maladie » et de citer à l'appui de ce commentaire un paragraphe où il n'est pas question de machine arrière puisqu'il y est dit : « Il faut à tout le moins qu'ils (les citoyens) financent désormais eux-mêmes toute augmentation éventuelle des prestations sociales ». J'ai, au surplus, bien précisé dans la citation reprise au 1er alinéa de l'article incriminé, qu'il faudrait que la collectivité « fasse son deuil de prestations sociales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà ». La mise en question de l'AVS, mentionnée au chiffre 3 de votre article, ne ressort pas de mes propos. Je ne l'ai pas postulée. La thèse que j'ai défendue s'applique aux prestations qui vont au-delà de l'acquis d'aujourd'hui auxquelles il faudra bien renoncer ou bien en faire supporter la charge aux bénéficiaires.

Les lecteurs attentifs auront sans doute constaté par eux-mêmes que l'auteur de cet article cherche

## Plutonium sur Rhône

Le 29 avril dernier (DP 359), nous publions une lettre de lecteur alertant l'opinion une fois de plus au chapitre nucléaire : « Le surgénérateur de Malville, une bombe atomique à 72 km de Genève ». Depuis, le débat s'est amplifié au sujet de ce projet du gouvernement français qui pourrait mettre sérieusement en danger, en cas d'explosion, une bonne partie de la population suisse et française (à Malville, « il y aura de quoi anéantir Genève, si le vent souffle du sud ce jour-là, ou Lyon, si c'est la bise »).

Un lecteur nous apporte une précision qui aggrave encore le diagnostic impressionnant de notre correspondant qui soutenait : « Le plutonium est le poison le plus nocif jamais fabriqué par l'homme : quelques milligrammes provoquent un cancer ».

à me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Cela fait violence à la probité intellectuelle qu'on est en droit d'attendre de « Domaine public ».

Je me plais à souhaiter que vous ayez la probité — tout court — de me rendre la justice à laquelle je prétends.

Etienne Junod

[*Pour mémoire, une fois encore, le paragraphe en question (cité dans le Bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse, peu suspecte d'irrespect envers le président du Vorort) : « Le fameux redimensionnement de l'économie commence donc d'abord au niveau de l'individu, qui devrait reprendre à son compte le financement de l'assurance de ses vieux jours et prendre à sa charge la couverture du risque maladie. Si c'est encore trop demander de citoyens peu enclins à l'effort, il faut, à tout le moins, qu'ils financent désormais eux-mêmes toute augmentation éventuelle des prestations sociales. A ceux qui manifestement ne le peuvent pas, il convient, bien entendu, d'apporter le secours de la solidarité dans son acception véritable. »*]

Il fallait en réalité écrire « microgrammes ». Et ce n'est pas sans importance si l'on songe qu'un microgramme est la millième partie d'un milligramme (cela signifie donc qu'un milliogramme est mortel et que théoriquement — mais où est la théorie et où est la pratique ? — il suffirait de cinq grammes de plutonium pour empoisonner mortellement tous les habitants de la Suisse, alors qu'il y en aura cinq tonnes à Malville).

### Manifestation non violente

Rappels. Tous les comités antinucléaires de la région Rhône-Alpes (Genève compris) « invitent toute personne désireuse de survivre à se joindre, le 3 juillet, à l'occupation non violente du site » (contacter le Comité contre Verbois nucléaire, case postale 225, 1227 Carouge). Pour plus de

renseignements sur le surgénérateur « Super Phénix », se procurer la plaquette éditée par le Comité universitaire et scientifique grenoblois pour l'arrêt du programme nucléaire, intitulée « Plutonium sur Rhône » (adresse : A.D.I.P.U.C., bp 47 X, 38040 Grenoble Cedex).

## Saisonniers suisses

Les Suisses font connaissance avec le régime des saisonniers. C'est ainsi, nous apprend une lectrice dont les renseignements sont confirmés de plusieurs sources, que dans le secteur de la construction des sociétés suisses (suivant en cela l'exemple de leurs homologues de l'Europe entière) « exportent » leurs employés pour compenser la pauvreté des commandes dans notre pays.

### De l'Iran...

On nous cite le cas de la construction d'un barrage dans le sud de l'Iran, à laquelle est intéressée une firme helvétique (associée à une entreprise autrichienne) qui envoie, non sans les avoir consultés au préalable, ses collaborateurs et leurs familles dans un village de préfabriqués planté dans le désert à des conditions pour le moins draconiennes et imposées par l'employeur : pas le droit d'emporter un quelconque appareil électrique (pour sauvegarder les intérêts de l'industrie nationale), ni radio, ni livres.

### ... à la Libye

A rapprocher du cas de ces Suisses, dont l'histoire a fait les gros titres des quotidiens d'information il y a une semaine, et qui « attendent dans le désert libyen, sans argent ni papiers, d'être rapatriés ».

A l'évidence, si toutes les précautions sont prises dans le domaine financier pour garantir les fonds des sociétés qui investissent à l'étranger (crédits à l'exportation), il n'en est pas encore de même en ce qui concerne la sauvegarde du matériel humain.

NEUCHÂTEL

## La diversité de la presse à l'épreuve

Deux quotidiens côte à côte, ou plutôt face à face en terres neuchâteloises. A première vue, deux publications aussi différentes que possible autant par leur présentation que par leurs options de base journalistiques<sup>1</sup>. A l'heure où l'on parle beaucoup de la liberté de la presse et de la sauvegarde de sa « diversité », il nous a paru intéressant de vérifier sur le vif ce que ces grands mots et ces principes peuvent signifier dans un canton livré, en matière d'actualité régionale et cantonale (si l'on fait abstraction des moyens audio-visuels), à deux équipes de journalistes. Nous poursuivons donc la lecture parallèle de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » et de « L'Impartial » pour tenter, en un premier temps, de les saisir à travers les articles publiés sur des sujets communs<sup>2</sup>, et touchant à l'actualité neuchâteloise significative pour le reste de la Suisse romande.

— Mardi 25 mai.

Le rédacteur en chef de « L'Impartial », Gil Bailod, revient sur le livre de Jean Ziegler (après le passage du professeur genevois au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, qui avait fait l'objet de comptes rendus « neutres » dans les deux journaux neuchâtelois) dans un billet de première page (« Opinion »). Après avoir cloué Ziegler au pilori pour « sa crédibilité entachée de trop d'erreurs », pour sa pensée « manichéenne », pour ses contradictions, pour ses omissions, l'auteur conclut que les questions de fond existent tout de même : « En laissant de côté tout ce que le livre de Ziegler a de contestable et en prenant pour point de départ qu'il a servi de détonateur, n'est-il pas l'heure d'engager un débat politique sérieux sur l'état de

notre démocratie, pour éliminer, l'ablation dût-elle être douloureuse, ce qui est de nature à perturber fondamentalement la bonne marche ? » Pour le reste de l'actualité, tant la « FAN » que « L'Impartial » précisent les incidents de Moutier d'il y a dix jours, sans dépasser le strict compte rendu des faits (y compris dans la « FAN » qui titre pourtant « Moutier, vers l'irréparable ? »).

— Mercredi 26 et jeudi 27 mai.

Alors que la « FAN » prend position, sous la plume de René Braichet, contre la loi sur l'aménagement du territoire (elle conduirait fatalement à « la collectivisation du sol et à la socialisation de la construction qu'on baptise hypocritement de planification »), s'autorisant d'une déclaration du conseiller d'Etat radical Carlos Grosjean, « L'Impartial » ouvre largement ses colonnes aux discours prononcés lors de l'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (compte rendu de Gil Bailod), cédant même la parole en page une à Luc Tissot, président d'une sous-commission de la commission consultative économique, pour une synthèse de la situation de l'économie neuchâteloise.

— Vendredi 28 mai.

S'agissant encore de l'assemblée de la Chambre du commerce et de l'industrie, la « FAN », à son tour, fait une place importante (« L'Impartial » poursuivra le lendemain la publication de la synthèse de Luc Tissot) aux travaux officiels cernant l'état de l'économie neuchâteloise, y allant même d'un « satisfecit » en première page.

Pour le reste, son de cloche à peu de chose près identique, que ce soit à propos de l'assemblée des délégués de la Fédération laitière neuchâteloise ou des travaux de la Constituante jurassienne (comptes rendus sans prises de position manifestes — un peu plus de volume pour le Jura dans la « FAN » qui publie un article de son correspondant, tandis que « L'Impartial » répercute les lignes de l'Agence télégraphique suisse).

— Samedi 29 et dimanche 30 mai.

Sur l'actualité courante, la « FAN » et « L'Impartial », que ce soit par le volume ou le ton des articles sur des sujets communs, ne se différencient guère.

— Lundi 31 mai.

« Scoop » de « L'Impartial » sur le front économique neuchâtelois : il révèle, sous la plume de Gil Bailod, que le groupe horloger Stelux de Hong-Kong a racheté 27 % des actions de la Bulova Watch Company de New York. Pour le reste, même remarque que pour les journaux du week-end.

Diversité de la presse neuchâteloise ? A suivre...

## La logique du DMF

*Comme tout haut dignitaire de notre armée de milice, le colonel Piot avait bien mérité qu'au seuil de la retraite ses troupes lui rendent hommage sous la forme d'un défilé « ad hoc ».*

*Donc, il y a quelques jours, le régiment 70, stationné le temps d'un cours au hasard des villages du pied du Jura, recevait l'ordre de rallier Bière pour saluer, en bon ordre, son commandant.*

*Jusque là, rien que de très normal. Un « hic » cependant : impossible de passer outre, même pour une cérémonie de cette importance, aux limitations de consommation d'essence dictées par le DMF. Qu'à cela ne tienne, l'officier suisse est débrouillard : on vit donc, à l'aube de ce samedi-là, serpenter des files interminables de voitures à destination de Bière, soit les deux à trois cents voitures des conscrits, « réquisitionnées » pour l'occasion.*

*C'est la logique du DMF : on compresse le budget militaire, jusqu'à se priver d'essence, mais pas de l'essence du citoyen-soldat, et par ailleurs contribuable.*

<sup>1</sup> Voir DP 363.

<sup>2</sup> Il restera ensuite à risquer un recensement des sujets traités par les deux journaux et à mettre en lumière autant que possible les omissions flagrantes de l'un ou de l'autre pendant la période considérée.